

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 22/03/2007 - Convocation du 12/03/2007  
Compte rendu affiché le : 29/03/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; Mme BERRA; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mlle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT); Mme ZUILI (pouvoir à Mme GUERIN); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMAN)

**Absents :** M. GOSSET; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG

## **Objet : AREP : Retrait de la délibération du 23 novembre 2006**

Il est exposé au Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône demandant le retrait de la délibération en date du 23 novembre 2006 relative au transfert du personnel de surveillance de la restauration scolaire.

Il est donné lecture des remarques de Monsieur le Préfet sur cette délibération.

Au vu des arguments présentés dans cette correspondance, il est donc demandé au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de ladite délibération.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,
- VU le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône relatif à la délibération du 23 novembre 2006,
- **DECIDE d'annuler sa délibération du 23 novembre 2006 relative au transfert du personnel de surveillance de la restauration scolaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

**Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 22 mars 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.**



*Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 02/04/2007  
Publication ou affichage du 02/04/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.*